



## MARDI 13 SEPTEMBRE 2022, EXIGEONS UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !!!

En 2022, malgré les 3 hausses du SMIC, certains salariés du Groupe Renault sont toujours en dessous de cette rémunération.

Dans un article du Monde diplomatique de septembre 2022, Martine BULARD dénonce « le système imposé par les gouvernements succésifs à la demande du patronat de ne plus rémunérer le travail ! »

*« Des primes qui minent le modèle social Français. Le travail ne paie pas ».*

La vraie réponse au problème de pouvoir d'achat est une augmentation du salaire. En effet, les primes dites « de partage de la valeur », ou encore chèque alimentaire, chèque énergie ou baisse du prix des carburants ne sont qu'un plâtre sur une jambe de bois.

En effet, ces dispositions au caractère éphémère seront à terme remboursées par les impôts.

La loi du 16 août 2022, portant sur « les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat » aurait pu s'appeler **« tout faire pour ne pas augmenter les salaires »**, alors que c'est la première nécessité.

Ainsi il nous faut porter les 10 mesures d'urgence de la CGT, notamment celle du SMIC à 2000€ Brut et revenir à l'échelle mobile des salaires. Cette mesure abandonnée en 1982 permettait aux salariés tout comme pour le SMIC de voir leurs salaires évoluer et suivre la courbe inflationniste des biens de consommation.

**Les primes privent les salariés d'une véritable protection sociale.**

Les différentes dispositions de la loi « pouvoir d'achat » sont toutes exonérées de cotisations sociales, une double peine pour le monde du travail.

Les heures supplémentaires -défiscalisées, désocialisées- et la prime dite de « partage » ne sont pas cotisées. De plus, cette dernière est accordée au bon vouloir des employeurs, et non comptabilisée pour la retraite, les indemnités maladie, les accidents du travail, l'invalidité, tout comme le congé maternité :

**Alors qui est gagnant ?  
Le salarié ou le patron ?**

La prime « partage » peut atteindre 3 000€, voire 6 000€ comme chez Renault, du fait d'un accord d'intéressement, cette prime est identique à la prime « MACRON » de 2019, pour faire taire les gilets jaunes.

À l'époque, 15 millions de salariés avaient obtenu 549 €, guère plus que la moitié du possible !

Et que dire sur la vente de jours de RTT ? Une fois de plus ce sont les petits salaires qui subiront la dégradation de leurs conditions de vie et de travail.

Pour Rappel, chez Renault, Luca De Meo a touché 4,7 Millions d'€uros pour l'exercice 2021, et les 10 plus hauts salaires ont augmenté de 40% entre 2019 et 2021 passant de 11 796 K€ à 16 457 K€.

**L'argent existe il faut aller le chercher !**





## Les 10 mesures d'urgence de la CGT pour les salaires et le pouvoir d'achat :

1. Un SMIC à 2000 brut (15 € de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le SMIC est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile des salaires). L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel. L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et les administrations pour l'augmentation générale des salaires ;
2. L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure à 28,7 % ;
3. La reconnaissance des diplômes dès l'embauche, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille ;
4. Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi au minimum au niveau du SMIC. Actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé ;
5. L'augmentation des pensions des retraités avec un niveau minimum égal de 2 000 € brut ;
6. Une allocation d'autonomie pour les étudiants et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis ;
7. L'encadrement à la baisse des loyers et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20 % du revenu des ménages ;
8. La baisse de la TVA à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie ;
9. La baisse des prix des carburants, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;
10. L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

### HORAIRES D'APPEL MARDI 13 SEPTEMBRE :

#### Dates à retenir :

**Le 29 septembre 2022**, une journée de mobilisation interprofessionnelle s'inscrit dans la continuité des luttes à mener autour de nos revendications.

Dans la perspective d'une mobilisation qui pourrait durer, **l'Assemblée Générale des actionnaires** serait un moment propice à une nouvelle journée d'action.